



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2024-249

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes**

75-2024-04-26-00001 - Arrt composition commission propagande institue pour Paris (arrt) (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2024-04-26-00001

Arrt composition commission propagande  
institue pour Paris (arrt)

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°**  
**fixant la composition de la commission de propagande instituée pour Paris**  
**en vue de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024**

Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles R. 31 et R. 32 ;

Vu la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen, notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 79-160 du 28 février 1979 modifié portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu les désignations du Premier président de la Cour d'appel de Paris en date du 18 avril 2024 ;

Vu les désignations du représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

**ARRÊTE :**

**Article 1** : Une commission de propagande est instituée à Paris en vue de l'élection des représentants au Parlement européen. Elle est composée comme suit :

- Président :
  - M. Julien PORTIER, juge, titulaire ;
  - M. Thibaut GOSSET, juge d'application des peines, suppléant.
- Membres :
  - M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
  - M. Tarek BOULANOUAR, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, suppléant ;
  - Mme Virginie COSAQUE, cadre à La Poste, représentante de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;
  - Mme Virginie DROUET, cadre à La Poste, suppléant, représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande.

- Secrétaires :
  - Mme Laurie BLANC, chargée d'études juridiques au bureau des élections politiques du ministère de l'intérieur;
  - M. Nicolas MORIZOT, adjoint au chef de la section financière du bureau des élections politiques du ministère de l'intérieur ;
  - Mme Christine BLÉ, chargée de l'organisation des élections à la préfecture de Paris.

**Article 2** : La commission siège à la Préfecture de Paris, 5, rue Leblanc, 75015 Paris. Elle sera installée le mardi 21 mai 2024.

**Article 3** : Chaque liste de candidats désigne un mandataire qui participe aux travaux de cette commission avec voix consultative.

**Article 4** : Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de région d'Île-de-France, Préfecture de Paris ([www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)). Il sera, en outre, notifié aux personnes visées à l'article 1er du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 avril 2024

SIGNE

Le préfet de la Région d'Île-de France  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME